

Conseil Municipal du 11 octobre 2022, 19h15, salle Charles Ruat

Présent(e)s : Mmes BELOTTI, DORIER, LASNE, MONNIER, PAGÈS, VALENTIN et MM ALLAIS, CESAR, CHAMBON, GARCIA, MAINTENIE et ODE.

Excusé(e)s : Mme FAURE, MM. IBOT et NIEL.

Le Maire évoque aux conseillers le décès d'une habitante de la commune, dont l'urne a été inhumé à la demande de la famille au columbarium du cimetière.

Il a adressé les condoléances du Conseil municipal à la famille.

Le maire donne quelques informations concernant la gestion des agents.

I. Compte rendu des activités du Maire et des Adjoints :

Le Maire énumère ses activités et rendez-vous depuis le dernier conseil municipal.

II. Point sur les travaux :

- FDAC : M. Chambon demande à la commission de prévoir une réunion de voirie pour planifier les travaux de l'année 2023.

-Visite cantonale de M. Combes Pierre et de Mme Rochas Pascale : le maire indique aux conseillers que la visite cantonale est fixée au 27.10.22 à 8h00 en Mairie, il invite ceux qui le souhaitent à se joindre à cette rencontre afin d'évoquer les besoins et demandes de subvention. Mme Pagès demande si, à ce jour, nous avons des besoins précis, le maire répond oui.

-Aire de lavage : réunion sur le lieu du chantier cet après-midi. L'entreprise RAMPA doit contourner un terrain dont le propriétaire s'est opposé à la convention de passage pour enterrer les lignes électriques, le maire suit ce dossier de près.

Il ajoute qu'il faut très rapidement demander un acompte de subvention (50%) avant la fin de l'exercice car les factures vont commencer à être déposées sur le portail chorus pro.

De même pour la demande de prorogation de subvention (impérativement avant décembre).

-Chemin des chauvets : quelques problématiques et plaintes des riverains concernant les travaux, suite aux fortes pluies.

Il évoque d'autres problématiques sur la commune dues aux pluies intenses (inondations des habitations, chemins, fossés...etc.).

-Divers curages fossés : le maire explique que l'entreprise de TP qui a procédé aux travaux de branchements eau et assainissement a également fait des travaux d'entretien des fossés. Notamment au jas où il a fallu demander de déplacer quelques véhicules gênants l'accès au fossé, il ajoute que l'entreprise a fait de l'excellent travail.

M. Maintenié dit que le quartier du jas est une zone régulièrement inondée et demande quelques précisions sur le curage de ce secteur.

-Dotation voirie : elle pourrait augmenter en 2023.

III. Préparation conseil d'école :

-Convention avec l'éducation nationale : le maire dit aux conseillers qu'une convention ruralité a été signée avec l'éducation nationale le 07.10.2022 à la CCBDP de Nyons, il explique ses interventions au cours de cette rencontre : problématique des pertes de repas liées aux absences des enseignants non remplacés...etc.).

Il parle à présent de l'arrivée de deux nouveaux enseignants à l'école et précise qu'il n'a pas encore eu l'occasion de faire leur connaissance.

-Travaux : Mme Monnier prend la parole et explique la rencontre de la commission avec ces nouveaux enseignants (CM1/CM2 et CP/CE1), ils travaillent dans l'ancien bâtiment car les effectifs

sont plus importants en raison de la fermeture de la 4^e classe. Ils envisagent de libérer la classe pour les travaux d'ici l'année scolaire 2024-2025 pour aller vers la 4^e classe.

Mme Monnier s'interroge sur la possibilité de demander des subventions.

Les conseillers évoquent tour à tour l'ensemble des travaux à programmer.

-Projet jardinage : les enseignants souhaiteraient utiliser l'espace de terre côté route pour faire un petit jardin aromatique. Ils demandent à la commission communication de faire appel aux habitants de la commune pour des dons de matériels de jardinage.

-Le nouvel enseignant demande s'il serait possible d'acheter de nouveaux dictionnaires (10) et un tableau numérique. Le maire répond que le budget de l'école comprend l'achat de fournitures et les dépenses d'investissement, la part d'investissement n'a pas encore été consommée, concernant le tableau numérique, le maire se renseignera sur la possibilité d'une aide départementale.

-Maternelle : la directrice demande l'installation de rideaux pour couper la lumière du soleil, elle ajoute que le filtre UV fonctionne très bien sur la chaleur mais pas sur la luminosité.

Mesdames Monnier et Dorier se déplaceront sur place pour prendre les mesures. M. Maintenié parle de la fenêtre des toilettes de l'ancienne cantine qui s'ouvre, M. Chambon le signalera aux agents des services techniques.

-Subventions allouées à l'école : la commission informe que les enseignants sont très satisfaits des montants de subventions, le maire précise que ces montants resteront les mêmes malgré la baisse d'effectif.

IV. Information sur les dossiers locaux :

- ZAC : Le maire donne quelques précisions sur l'avancement des projets à la zone artisanale.

-Traversée de la Drôme à vélo : la date est fixée au 9 juin 2023, le Maire s'adresse à Mme Dorier et lui demande de s'en occuper. M. Allais fait remarquer qu'il s'agit de la même date que la randonnée nocturne, le maire dit que ce ne serait pas un problème, les enfants dormiront au camping.

-Gestion de crue/eau : le Maire a reçu un courrier du Préfet concernant la ressource en eau potable, il lit sa réponse.

-Fibre optique : il y a actuellement des agents sur la commune qui procèdent à des relevés topographiques en vue du projet d'installation de la fibre.

-Démolition : le maire annonce le montant de la démolition des deux maisons (Bouillon et Pascal)

-Revue municipale : Mme Pagès prend la parole, la commission communication travaille sur la création de nouveaux articles.

Elle parle à présent de plusieurs demandes d'habitants concernant la mise à jour du site internet de la commune, elle s'adresse aux conseillers et demande à ce que soit désigné au sein de la commission communication, un référent du site internet.

V. Information sur les dossiers de l'intercommunalité :

- Syndicat du Ventoux : ils procèdent à une recherche d'eau dans les nappes du miocène. Le Maire ajoute qu'une étude est en cours pour faire un inventaire sur toutes les communes, en vue du transfert de la compétence eau à la CCBDP (Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale) prévue en 2026. Le maire explique toute cette problématique de l'eau.

-SCOT : le Maire montre à l'assemblée la carte du territoire du SCoT (Schéma de Cohérence Territorial) et le rapport d'activité. Il explique les zones urbanisables et les zones non constructibles (montagne, terrains d'agriculture) conformément à la loi ZAN (zone 0 artificialisation).

VI. Délibérations :

-Cession/acquisition de voirie : Le maire lit le courrier de M. Monnier proposant de céder pour l'euro symbolique les parcelles AD 468 et 469 situées rue des cerisiers, à la perpendiculaire de la rue des amandiers. Les frais de notaire seront à charge de la Mairie, probablement auprès de Maître Carillo à Tulette.

Mme Monnier indique qu'elle ne prend pas part au vote.

APPROUVE à 11 votes sur 12

-Efficacité énergétique : Le SDED propose une adhésion à la compétence efficacité énergétique pour 160€/an incluant : un accompagnement au diagnostic et des subventions de rénovation pour les bâtiments.

APPROUVE A L'UNANIMITE

-Éclairage nocturne : le Maire explique l'augmentation du coût de l'électricité (50%), il précise que cette augmentation va perdurer. L'État couvre le surcoût pour l'instant mais ne pourra plus d'ici la fin de l'année, c'est la raison pour laquelle beaucoup de commune ont décidées d'interrompre leur éclairage nocturne. Le Maire propose à présent l'extinction de l'éclairage nocturne de 23h00 à 6h00 et de rallumer de 6h au lever du jour pour les enfants se rendant au bus le matin.

Il précise, pour information que même si tout est éteint la responsabilité du maire ne peut être engagée.

M. Allais demande le montant de l'économie en procédant à l'extinction de l'éclairage nocturne, le Maire répond que l'économie serait de l'ordre de 50%, dès que la délibération serait exécutoire le SDED serait mandaté pour procéder au réglage. Mme Monnier demande s'il faut mettre des panneaux d'informations aux entrées/sorties du village, et à qui s'adresser ?

Pour rester dans cette logique d'économie, le maire suggère de ne pas installer d'illuminations pour les fêtes de fin d'année, un débat s'installe, les conseillers proposent des décorations de jours uniquement (sapins, cadeaux...etc.).

APPROUVE A L'UNANIMITÉ

VII. Questions diverses :

- Le Maire rappelle que les services techniques doivent communiquer la liste des panneaux pour la commission circulation.

-Le maire énumère les événements planifiés par l'association « le sou de l'école » et d'autres événements locaux (nuit des étoiles au lac de Rosans par le Parc des Baronnie).

- Effectifs cantine de septembre : 30 enfants.

- Citerne pour le stade : il énonce les prix 32 000€(120m3), 23 500€(60m3), 17 000€ (30m3)

- Diverses réunions : le maire demande aux conseillers qui pourrait le représenter.

- MM. Ode et Allais et Mme Monnier prennent la parole pour expliquer l'avancement du projet City Stade : deux entreprises rencontrés (Agorespace et Husson), celles-ci ont transmis des plans et des tarifs. Ils font passer les documents autour de la table. Pour le lieu d'implantation, ils ont fait la visite du terrain de tennis et du stade. Mme Monnier précise que l'emplacement du stade permettrait d'ajouter un couloir d'athlétisme autour.

M. Maintenié les interpelle sur le stade car la zone est classée inondable dans le PPRI, tout bâti serait exclu. Un débat s'installe sur les possibilités d'emplacements et leurs contraintes. Ils s'entendent pour revoir l'emplacement et la taille du City Stade.

- Prochaine commission voirie : M. Chambon propose de fixer la prochaine date au 18 octobre à 18h30.

PROCHAIN CONSEIL : mardi 15 novembre à 19h15, salle du conseil